

# CLASSIF EMPLOYÉS ET CADRES

## LA CFDT RÉPOND AUX FAKE NEWS

AFFIRMATION

N° 4



“ En fait les 3 points pour tous, c’est uniquement pour nous faire avaler la pilule de l’augmentation de la cotisation complémentaire santé ”

L’augmentation de 2% en décembre puis de 2% en janvier de la complémentaire santé est un fait totalement indépendant de la négociation classification et de la mesure des 3 points pour toutes et tous. La **CFDT** vous en explique les principales raisons.

Il est important de rappeler qu’en 2024, l’augmentation moyenne des cotisations des complémentaires dans les entreprises a été de l’ordre de 10%. Notre complémentaire santé est en déséquilibre avec plus de dépenses que de cotisations et les réserves sont au plus bas. Vos négociateurs sont toutefois parvenus à limiter la hausse envisagée. Mieux, il a été acté, sous l’impulsion de la **CFDT**, que l’employeur prendrait à sa charge 53% du montant de cette cotisation alors qu’il prenait en charge 50% jusqu’alors. Ces mesures sont primordiales, ce, afin de garantir la pérennité de notre système de complémentaire santé !

Ainsi, **pour un salarié “isolé” touchant 2250€ par mois, ces deux augmentations représenteront une augmentation de la cotisation de 1,30€ par mois.**

Par ailleurs, les 3 points pour toutes et tous obtenus lors de la négociation Classification représenteront une augmentation de salaire de 22.83€ brut par mois.

Enfin, la **CFDT** demande toujours que l’enveloppe pour négocier l’augmentation de la valeur du point soit connue, seule garantie d’une réelle amélioration du pouvoir d’achat des salariés du Régime général ! La **CFDT** revendique une augmentation à hauteur de l’inflation cumulée depuis janvier 2022 avec un minimum de 180€ brut mensuel !

**La CFDT toujours présente et en action sur l’ensemble des combats nécessaires au Pouvoir de Vivre des salariés de la Sécu !**



**Flashez  
pour plus  
d’info CFDT**

Retrouvez-nous sur :



**Je souhaite  
adhérer**